

Clôture d'une session productive de la Première Commission

Les bouleversements survenus sur la scène internationale, plus particulièrement dans l'ancienne URSS, et les importants progrès réalisés quant au contrôle des armements et au désarmement entre l'Est et l'Ouest ont servi de toile de fond aux travaux de la Première Commission à la 46^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU). Grâce à la conjugaison de ces facteurs, cette session de la Commission aura été, de l'avis du Canada, l'une des plus productives à ce jour.

La Première Commission a adopté 40 résolutions et quatre décisions sur les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, ainsi que deux résolutions sur l'Antarctique. Le nombre des résolutions adoptées a ainsi été le plus bas depuis plusieurs années — ce qui reflète le maintien de la tendance vers une fusion des résolutions rivales et une rationalisation des travaux de la Commission. Cette tendance tient à un élargissement du consensus dans certains domaines et au fait que les délégations recherchent de façon générale la coopération plutôt que l'affrontement.

La réalisation la plus importante de la session aura été la négociation et l'adoption d'une résolution portant établissement d'un registre de l'ONU sur les transferts d'armes (voir autre article à ce sujet). Avec la mise en oeuvre de cette résolution, la Première Commission contribuera de façon importante et concrète aux efforts multilatéraux en vue du contrôle des armements et du désarmement. Le large appui recueilli par la résolution et la souplesse manifestée par un grand nombre d'États lors de son examen augurent bien de l'avenir de la Première Commission et de sa capacité à faire avancer de façon significative l'ordre du jour multilatéral concernant le désarmement.

Il convient par ailleurs de signaler qu'une seule résolution a été adoptée sur la question d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Depuis 1980, en effet, cette question a donné lieu à l'adoption de deux résolutions concurrentes, chacune exposant une approche différente pour la réalisation de l'objectif recherché. Le fait que ces deux résolutions aient été fondues en une seule à la 46^e session de l'AGNU représente un important progrès vers la réalisation d'un consensus mondial sur la façon de procéder pour parvenir à une interdiction complète des essais.

Dans la résolution adoptée (46/29), l'Assemblée générale réaffirme sa conviction que la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais est affaire de priorité et engage vivement la Conférence du désarmement à intensifier ses travaux de fond sur les questions en cause, dont la structure et la portée d'un éventuel traité ainsi que les mesures de vérification qu'il devrait comporter. La résolution 46/29 a été adoptée par 149 voix contre deux (France, États-Unis), avec quatre abstentions (Chine, Israël, Micronésie, Royaume-Uni), ce qui constitue le plus large appui recueilli par une résolution sur cette question ces dernières années. Le Canada fait depuis toujours partie du «groupe central» de coauteurs de l'une des deux résolutions sur l'interdiction complète des essais. À la 46^e session de l'AGNU, la délégation canadienne a encore une fois joué un rôle actif pour ce qui est de rédiger un texte de compromis et d'encourager l'appui à la résolution unique.

La Première Commission a également adopté sa résolution annuelle concernant une éventuelle convention sur les armes chimiques. Le Canada et la Pologne, qui parrainent cette résolution, la présentent à tour de rôle chaque année; c'est le Canada qui a pris l'initiative à la 46^e session de l'AGNU. La résolution invite instamment la Conférence du désarmement à intensifier ses efforts afin de résoudre les problèmes en suspens et de parvenir à

un accord définitif pendant la session de 1992. Son adoption par consensus fait de cette résolution une importante déclaration mondiale, dont le Canada espère qu'elle imprimera l'élan politique voulu en vue de la conclusion d'une convention sur les armes chimiques au cours de la présente session de la CD.

Comme il le fait chaque année, le Canada a présenté une résolution sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armements. À la 46^e session, cette résolution a été modifiée de manière à mentionner de façon positive les initiatives unilatérales concernant les armes nucléaires et annoncées respectivement en septembre et octobre par les présidents Bush et Gorbatchev. Comme l'a indiqué l'ambassadrice au désarmement, M^{me} Peggy Mason, lors du dépôt de la résolution, ces heureux développements améliorent les perspectives de voir se réaliser l'objectif recherché. La résolution a recueilli l'appui du plus grand nombre de pays à ce jour, même si, comme par le passé, quatre des puissances nucléaires n'en faisaient malheureusement pas partie. Elle a été adoptée par 152 voix contre deux (France, États-Unis), avec trois abstentions (Chine, Inde, Royaume-Uni).

Le Canada est d'avis que l'issue heureuse des travaux de la Première Commission à la 46^e session de l'AGNU offre un solide tremplin aux efforts qui seront déployés pour revitaliser ce forum au cours des prochaines années. ■

Déclaration des deux Corées

Le 2 janvier, M^{me} Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a félicité les Corées du Sud et du Nord de leur déclaration conjointe du 31 décembre 1991, dans laquelle les deux pays annonçaient leur intention de faire de la péninsule coréenne une zone dénucléarisée. «Il s'agit là d'une nouvelle étape importante sur la voie des progrès réalisés ces derniers mois en vue d'améliorer les relations entre les deux Corées et de réduire les tensions dans la péninsule», a déclaré M^{me} McDougall.

Dans leur déclaration conjointe, les deux Corées s'engagent à ne pas mettre au point, posséder ou utiliser des armes nucléaires, à ne pas posséder d'usines de retraitement ou d'enrichissement de l'uranium et à n'utiliser l'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques. La déclaration prévoit aussi la création d'un comité mixte qui procédera à des inspections des installations nucléaires dans les deux pays pour vérifier la dénucléarisation de la péninsule. La déclaration doit être signée le 20 janvier par les premiers ministres de Corée du Sud et de Corée du Nord et être ratifiée par les gouvernements des deux pays.

Le Canada se félicite aussi de ce que la Corée du Nord ait accepté de signer un accord complet de garanties nucléaires avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément aux obligations qu'elle a contractées aux termes du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, et la presse de signer et de mettre en oeuvre un tel accord sans plus attendre.